Payerne

MUNICIPALITE DE PAYERNE

Au Conseil communal de Payerne :

Préavis n° 04/2025

Objet du préavis

Installation d'une conduite d'eau potable et de défense incendie à la route de Corcelles, DP 1064

AU CONSEIL COMMUNAL
de et à
1530 Payerne

Madame la 2e Vice-présidente,
Mesdames et Messieurs les membres du Conseil communal,

1. Préambule

Dans le cadre de projets immobiliers en zone à bâtir, au Sud de la route de Corcelles, le service Infrastructures, travaux publics et domaines a été dernièrement sollicité par le secteur de la Police des constructions afin de déterminer les points de raccordement en eau potable et assainissement des eaux. Ces projets sont en discussion depuis un certain temps déjà (~ 2 ans) et leur mise à l'enquête publique a soulevé de nombreuses oppositions.

2. Objet du préavis

Après évaluation, il a été fait le constat qu'aucune alimentation en eau n'est possible par les réseaux existants supérieurs, sous-dimensionnés ou trop éloignés, sans parler de la défense incendie qui ne pourrait être assurée. Il est dès lors nécessaire d'installer une conduite d'eau et défense incendie communale, pour permettre de finaliser l'équipement de ces parcelles.

Ces travaux s'inscrivent parfaitement avec le remplacement du passage supérieur (pont métallique) que les CFF prévoient à l'horizon 2030 – 2035. Il sera en effet possible d'y prévoir le passage de l'extension de la conduite d'eau faisant l'objet du présent préavis, et de se raccorder sur le réseau de distribution se trouvant au centre-ville, améliorant ainsi notablement les échanges d'eau entre les secteurs est et ouest.

Cette nouvelle conduite présentera un diamètre de 200 mm, conformément au Plan Directeur de Distribution de l'Eau (PDDE). Une borne hydrante sera installée en limite de parcelle, selon les exigences du SDIS.

Lors de ces travaux, un tube de protection de câble, dédié à l'installation du réseau communal de fibre optique, sera installé en parallèle de la nouvelle conduite d'eau potable.

En conformité avec la stratégie de déploiement du réseau de distribution de chaleur (CAD), il n'est pas prévu de déployer de réseau de distribution sur cet axe.

Les autres services (électricité, téléphone, télévision, etc.) ont été contactés afin de savoir s'ils étaient intéressés à assainir leurs infrastructures dans le cadre de ce projet.

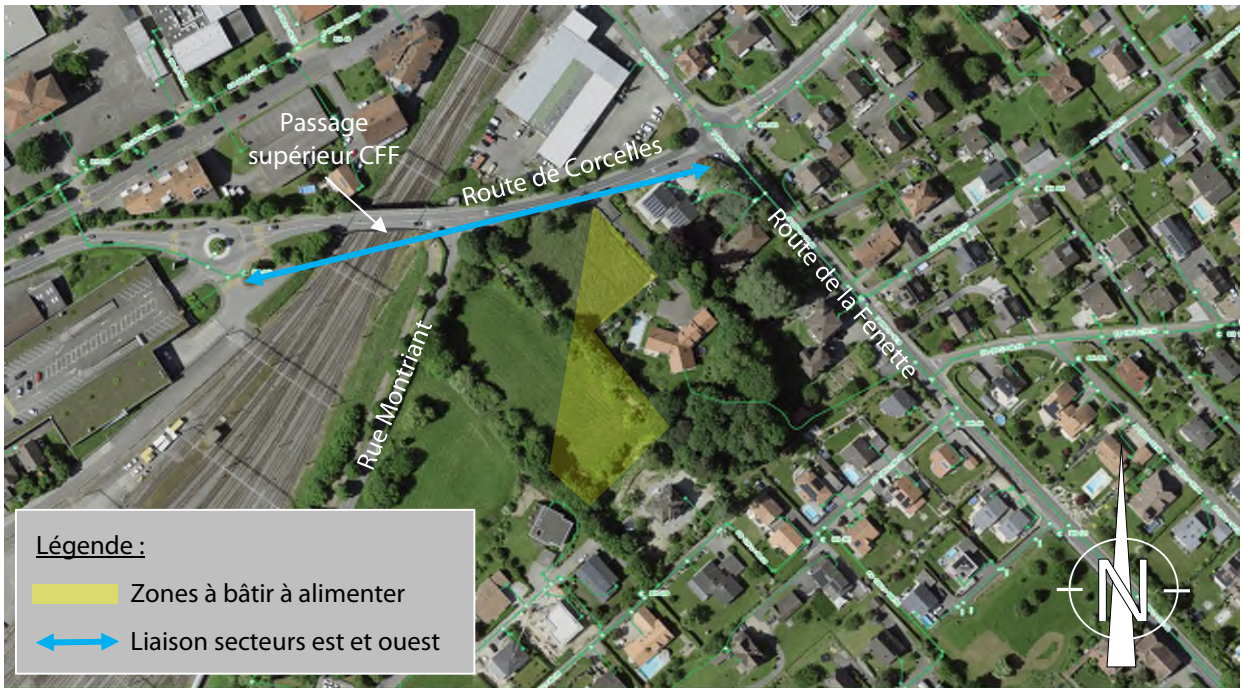

Figure 1 : Situation réseaux d'eau existants et zones à bâtir

De son côté, le réseau communal d'assainissement des eaux n'appelle en l'état pas de commentaire particulier, car étant situé en zone de verdure, soit en dehors des zones à bâtir.

Les futures constructions devront y raccorder leurs eaux usées et claires en système séparatif, à leurs frais.

Figure 2 : Situation réseaux d'assainissement des eaux et zones d'affectation

3. Descriptif des travaux

Le projet prévoit les infrastructures communales suivantes :

Caractéristiques de la conduite :

- conduite d'eau en fonte ductile DN 200 : 120 mètres
- conduite d'eau en fonte ductile DN 125 (BH) : 6 mètres
- borne hydrante et vanne de garde : 1 pièce
- jeu de vannes au raccordement sur l'existant : 1 pièce

Travaux de génie civil :

- fouille en tranchée, profondeur moyenne 130 cm, largeur moyenne 80 cm ;
- les matériaux d'excavation ne seront pas stockés sur site ;
- réfection de la couche de support bitumineuse, au droit des fouilles, en deux couches identiques à l'existant, puis pose d'une couche d'usure (tapis) sur toute la largeur de la demi-chaussée côté sud. Le revêtement actuel étant de mauvaise qualité, il est prévu de profiter des travaux pour le remplacer intégralement. La demie-chaussée côté nord étant encore en état, il n'est pas prévu d'en remplacer les revêtements lors de ces travaux.

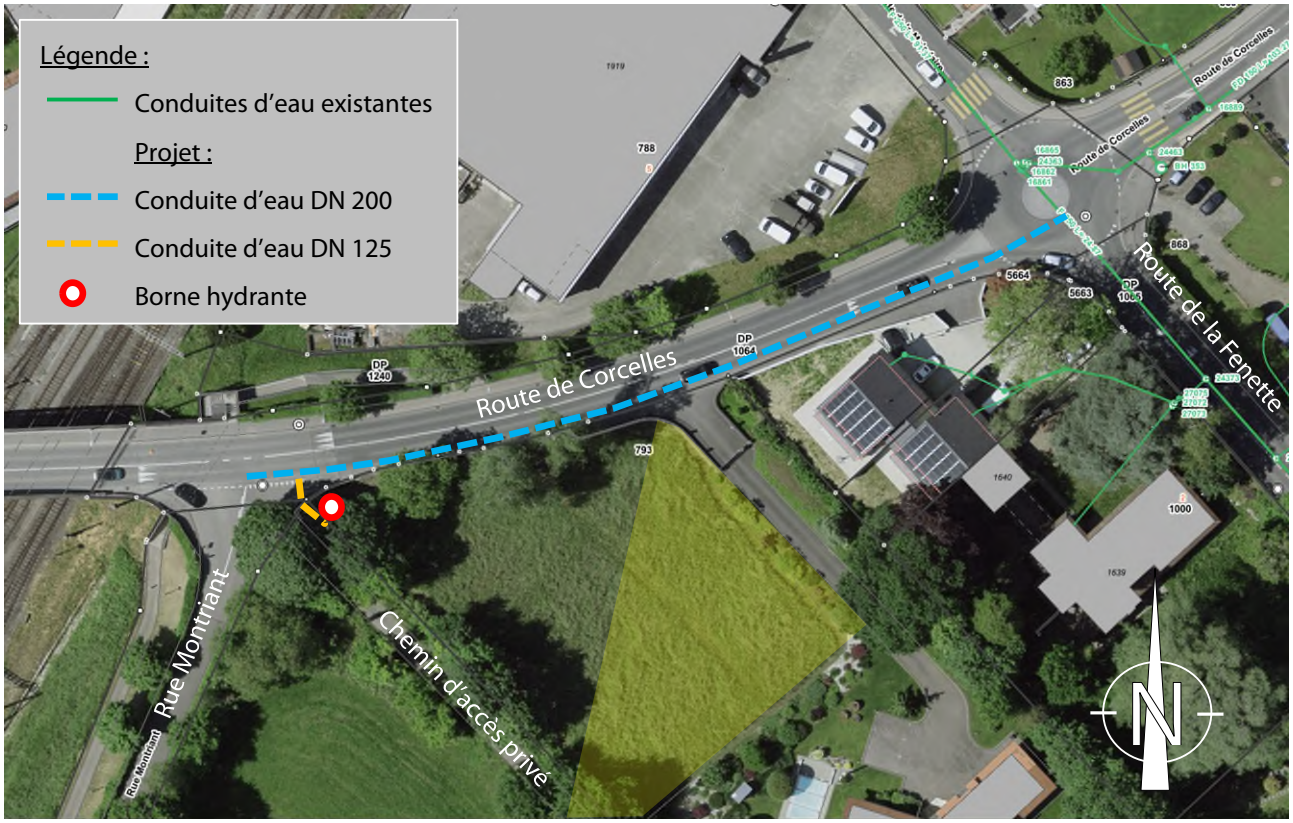

Figure 2 : Situation projet conduite d'eau et défense incendie

Pour réaliser ces travaux, la demie-chaussée sud de la route de Corcelles devra être ponctuellement fermée à la circulation, par tronçon. Une gestion du trafic par alternance sur la demie-chaussée nord sera gérée au moyen de feux de signalisation.

Des panneaux d'information seront installés plus en amont afin que les véhicules puissent utiliser suffisamment tôt d'autres voies de circulation (route de contournement par exemple).

Les accès aux bâtiments existants seront toujours possibles pour les piétonnes et les piétons, et au maximum maintenus pour les véhicules. Des places de parc aux alentours seront indiquées au cas où un accès véhicule devait ne plus être possible durant un moment.

L'équipement des alimentations en eau à l'intérieur des parcelles privées sera à charge exclusive et réalisé par les propriétaires des bien-fonds.

Ces travaux sont planifiés pour l'été 2025 et dureront environ 4 semaines. Ils devront être terminés avant que ne débutent les travaux projetés à la Grand'Rue et à la rue du Temple (préavis n° 16/2024), prévus pour l'automne prochain.

Les riveraines et les riverains des routes de Corcelles, de la Fenette et de la Promenade de la Maladaire seront informés par courrier des travaux, aucune séance d'information n'étant prévue.

4. Coûts des travaux

La réalisation de ces travaux est devisée à :

Travaux de génie civil	Fr.	75'000.—
Travaux d'appareillage eau potable (EP)	Fr.	30'000.—
Borne hydrante	Fr.	6'500.—
Raccordement sur existant	Fr.	3'000.—
Reprise raccordements privés, y compris conduites	Fr.	0.—
Honoraires d'ingénieurs	Fr.	0.—
Divers et imprévus	Fr.	7'500.—
Total HT	Fr.	122'000.—
TVA 8.1 %	Fr.	9'882.—
Total TTC arrondi	**Fr.**	**132'000.—**

Nous pouvons nous attendre à une subvention ECA de l'ordre de Fr. 25'000.—.

Récapitulation :

Total général des travaux TTC		Fr.	132'000.—
Prestations communales pour la pose de la conduite d'eau	./.	Fr.	10'000.—
Subvention attendue de l'ECA	./.	Fr.	25'000.—
Total net (TTC)		**Fr.**	**97'000.—**

5. Planning d'intention

Les travaux étant situés sur une route cantonale en localité, il a été demandé à la Direction Générale de la Mobilité et des Routes si une mise à l'enquête publique du projet était nécessaire. Il a été répondu par la négative. Suite à la demande de subvention auprès de l'ECA, qui a transmis ensuite le dossier à l'Office de la consommation (OFCO) pour délivrance de l'autorisation de construire, aucune mise à l'enquête publique n'a été demandée.

Dès lors, le planning d'intention est le suivant :

Adoption par la Municipalité	Mars 2025
Adoption par le Conseil communal	Mai 2025
Début des travaux	Juin 2025
Fin des travaux	Juillet 2025

6. Financement

Il est prévu de financer ces travaux par les fonds disponibles en trésorerie. Ceci n'entraîne aucune incidence sur le plafond d'endettement.

La Municipalité prévoit d'amortir le montant de Fr. 132'000.— (TTC) relatif à la conduite d'eau et de défense incendie, dont il y aura lieu de déduire la récupération de la TVA et la subvention attendue de l'ECA, par un prélèvement sur le fonds de réserve n° 9.280.8100 « Eaux, travaux futurs ».

Ce projet ne fait pas partie du programme de législature 2021 – 2026.

7. Conclusions

En conclusion, nous vous prions, Madame la 2e Vice-présidente, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil communal, de bien vouloir voter les résolutions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE PAYERNE

vu le préavis n° 04/2025 de la Municipalité du 5 mars 2025 ;

ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cette affaire ;

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

DECIDE

Article 1 : d'autoriser la Municipalité à installer la conduite d'eau potable et de défense incendie à la route de Corcelles pour un montant de Fr. 132'000.— (TTC), montant dont il y aura lieu de déduire la récupération de la TVA ainsi que la subvention attendue de l'ECA ;

Article 2 : d'autoriser la Municipalité à financer le montant de Fr. 122'000.— TTC (Fr. 132'000.— - Fr. 10'000.—) par les fonds disponibles en trésorerie ;

Article 3 : d'autoriser la Municipalité à amortir le montant de Fr. 132'000.— (TTC), relatif à la conduite d'eau potable et de défense incendie, dont il y aura lieu de déduire la récupération de la TVA ainsi que la subvention attendue de l'ECA, par un prélèvement sur le fonds de réserve n° 9.280.8100 « Eaux, travaux futurs ».

Veuillez agréer, Madame la 2e Vice-présidente, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil communal, nos salutations distinguées.

Ainsi adopté le 5 mars 2025.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

La 1ère Vice-présidente :	La Secrétaire :
(LS)	
M. Picinali	C. Thöny

Municipal délégué : Jacques Henchoz